Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-200087153-20251218-2025181204-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 11 décembre 2025 qui leur a été adressé le 12 décembre 2025 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUÉE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 12 décembre 2025 et du site des Forges le 13 décembre 2025 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 12 décembre 2025.

Conseillers présents : Jacques BIHOUÉE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSAGER, Patrick POCARD, Sophie MARIVAIN, Henriette LORAND, Maryvonne LE BLANC, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Isabelle CADIO.

Conseillers absents donnant pouvoir : Yannick JOLIVET donnant pouvoir à Yoann ROBIN, Anne MESMEUR donnant pouvoir à Jacques BIHOUÉE, Barthélémy SINDALI donnant pouvoir à Sabine GUILLEMIN et Jean-Pierre TRÉBY donnant pouvoir à Henriette LORAND.

Conseillers absents : Michaël BERNABÉ, Cécile LE MOINE et Julien LECLAIR.

Secrétaire de séance : Alain CHÉREL.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 16

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-12.18-04 – RENOVATION SALLE LOUIS CHEREL – PROPOSITION DE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES (PARQUET)

- Présentation de la proposition

Rapporteurs : Jacques BIHOUÉE et Yoann ROBIN

Exposé

Monsieur le Maire et Mr Yoann ROBIN, 2ème Adjoint au Maire présentent le dossier.

Ils rappellent que le parquet a été endommagé par un sous-traitant de l'entreprise de maçonnerie lors des travaux de rénovation de la salle Louis Chérel.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-200087153-20251218-2025181204-DE

Un devis est présenté avec trois solutions pour le remplacement intégral du parquet :

Solution 1 : remplacement par un parquet mosaïque en chêne massif damier

Solution 2 : remplacement par un parquet loft en chêne décor

Solution 3 : remplacement par un parquet weitzer en chêne naturel

Une participation financière serait imputée à l'entreprise qui a causé les dégâts,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 18 décembre 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	16
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	20
ABSENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	20
MAJORITE ABSOLUE	11
POUR	20
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

Après avoir ouï cet exposé, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de retenir la solution N° 1 si le changement du tiers du parquet actuel endommagé engendre un changement de coloris, dans le cas contraire, le changement du parquet endommagé est à la charge de l'entreprise ayant causé les dégâts.

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant N° 1 au marché passé avec les menuiseries Gouédard pour un montant de 20 348.69 € HT

- **DEMANDE** la participation financière de l'entreprise de maçonnerie, auteur des dégâts sur le parquet existant. Le montant sera défini ultérieurement.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-200087153-20251218-2025181204-DE

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 26 décembre 2025

Le Maire,

Jacques BIHOUÉE

Le secrétaire de séance,

Alain CHÉREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication